



Commission des solidarités

4513 - Insertion professionnelle

Financement 2012 pour les chantiers d'insertion en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA

Rapport n° CP/2012/758

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Ce présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation l'aménagement par voie d'avenant des conventions 2012 à intervenir entre le Département et les Chantiers d'Insertion.

Les structures d'insertion par l'activité économique, dont font partie les chantiers d'insertion, contribuent depuis plusieurs années à l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA du département. Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde à ce titre une aide financière qui permet de rémunérer leur personnel ainsi que les actions entreprises.

La délibération n° CP/2012/67 de la commission permanente du 9 janvier 2012 a validé les subventions 2012 accordées aux chantiers d'insertion pour un montant global de 1 027 690 €. Une avance de 719 383 € (représentant 70 % de la subvention accordée en 2012) a été versée au cours du mois de février 2012.

A l'occasion du versement du solde à ces structures, il est nécessaire de procéder par voie d'avenant pour confirmer la part du financement du Département affectée à l'opération d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique des salariés, cofinancée par le FSE et l'Etat. Ces avenants constituant une pièce justificative dans le cadre de la réglementation des crédits européens.

Par ailleurs, la subvention 2012 du chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim a été fixée à hauteur de 38 000 €. L'activité de ce chantier d'insertion s'est étendue en 2012, par l'ouverture d'un nouveau magasin de vente sur la place du Hallenbourg dans le quartier Cronenbourg à Strasbourg, permettant ainsi de diversifier l'offre de postes d'insertion, tout en favorisant la redynamisation de la zone commerciale de cette place.

Au vu de l'augmentation des frais de fonctionnement de ce chantier d'insertion, il vous est proposé une revalorisation de la subvention 2012 à hauteur de 3 000 €, soit un montant annuel de 41 000 €. Au regard de l'avance de 26 600 € déjà versée au chantier d'insertion Emmaüs Mundolsheim en février 2012, le solde à verser serait de **14 400 €**.

Le Chantier d'insertion OPI, situé dans le quartier du Port du Rhin, affiche un taux de sorties vers l'emploi durable en entreprises traditionnelles supérieur à 50 %. Ces excellents résultats justifient le renforcement de l'encadrement technique. Ce chantier ne bénéficiant pas du soutien du Fonds Social Européen, il vous est proposé une revalorisation de la subvention 2012 de ce chantier à hauteur de 6 400 €, soit un montant annuel de 35 000 €. Au regard de l'avance de 20 020 € déjà versée, le solde à verser serait de **14 980 €**.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30759	017-6574-564	3 424 500,00 €	767 310,10 €	29 380,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide que la part du financement affectée à l'opération d'accompagnement socioprofessionnel et d'encadrement technique des salariés, cofinancée par le FSE et l'Etat, soit entérinée par voie d'avenant ;*
- *autorise son président à signer les avenants aux conventions 2012 à intervenir entre le Département et les Chantiers d'insertion, selon le modèle joint en annexe ;*
- *décide d'octroyer au chantier d'insertion Emmaüs de Mundolsheim une revalorisation de 3 000 € de la subvention 2012 accordée par la délibération n° CP/2012/67 du 9 janvier 2012 de 38 000 €, soit un montant annuel de 41 000 € ;*
- *approuve, au regard de l'avance de 26 600 € déjà versée en février 2012, le versement pour 2012 d'un solde de 14 400 euros pour chantier d'insertion Emmaüs de Mundolsheim, tel que figurant au tableau annexé ;*
- *décide d'octroyer à l'association OPI une revalorisation de 6 400 € de la subvention 2012 accordée par délibération n° CP/2012/67 du 9 janvier 2012 de 28 600 €, soit un montant annuel de 35 000 € ;*
- *approuve, au regard de l'avance de 20 020 € déjà versée en février 2012, le versement pour 2012 d'un solde de 14 980 € pour l'association OPI, tel que figurant au tableau annexé.*

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL